



1998-534



MÉMOIRE DE STRATÉGIE

Quelle stratégie pour la politique d'armement
et les ventes d'armes ?

RÉSUMÉ

Contrairement à une idée qui a tendance à se répandre depuis quelques temps, la politique d'armement et les ventes d'armes n'appartient pas qu'au domaine économique. Elles obéissent à une stratégie provenant des dirigeants des états influents de la planète. Qu'il s'agisse de protection de la paix ou de stratégie d'influence, elles jouent un rôle essentiel dans la guerre commerciale et dans les relations internationales. Même au niveau national, elles sont citées dans le Livre blanc de la Défense comme partie intégrante de la stratégie de notre pays.

1998-534

LCL BAURÈS
Groupe C6

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. LA STRATÉGIE MONDIALE DU COMMERCE DES ARMES	3
1.1. L'ÉTAT DES VENTES D'ARMES	4
1.2. LES TENTATIVES DE RÉGLEMENTATION.....	5
1.2.1. <i>Les accords de Wassenaar</i>	5
1.2.2. <i>Un exemple national : le C.I.E.E.M.G.</i>	5
1.3. LES RETOMBÉES-SURPRISE DE LA POLITIQUE D'ARMEMENT	6
2. LA RIVALITÉ AMÉRICANO-EUROPÉENNE	7
2.1. LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'ARMEMENT	7
2.2. LA STRATÉGIE AMÉRICAINE.....	8
3. LA POLITIQUE D'ARMEMENT FRANÇAISE	9
3.1. LE NIVEAU STRATÉGIQUE	9
3.2. LES CHOIX INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	10
3.3. LES RÉALITÉS	10
CONCLUSION	11
BIOGRAPHIE	12

« Les armes sont des objets obscènes. Elles n'ont pas la pudeur des constructions abstraites ou des périphrases. Elles ont l'indécence du métal et de la mort. Combien normale est la tentation de détourner le regard... mais cette tentation n'est qu'une fuite illusoire : l'obscénité des armes n'est pas tant en elles-mêmes qu'en ce qu'elles révèlent de la nature des relations humaines, individuelles et sociales, et de la lenteur des évolutions dans ce domaine.

Les armes sont la concrétisation ultime du fait que l'existence des hommes n'est faite que de joies et d'espoir mais aussi de craintes et d'angoisses. Nul ne peut se satisfaire de celles-ci, mais la condition nécessaire pour les réduire, c'est d'abord de les regarder en face. »

Jean-Paul Hébert

INTRODUCTION

L'armement est un ensemble inséré dans un tissu d'entreprises nationales, européennes et même mondiales. Le mot de « complexe militaro-industriel » évoque parfois, dans l'esprit de ceux qui le prononcent, l'idée d'un ensemble où s'enchevêtreraient des intérêts militaires, industriels et technologiques, et qui ferait pression sur les pouvoirs publics pour obtenir des ressources financières au détriment de la satisfaction d'autres besoins. La remise en question des budgets de défense de certains pays et la crise dans le domaine de la fabrication d'armes ont pu étayer cette vision beaucoup trop simpliste.

Alors, l'analyse des ventes d'armes relève-t-elle de l'économie ou de la stratégie ? Si le mot 'guerre' désigne généralement un conflit par les armes, il est pittoresque de voir à quelle guerre se livrent les différents experts pour inclure les deux moyens de la mener, c'est-à-dire la politique d'armement et les ventes d'armes, dans l'un de ces deux ensembles.

Un autre type de conflit, la guerre économique, et l'état mondial des finances feraient pencher la balance vers la première solution. Et pourtant, le fait de vendre ou non des armes à certains pays dépasse le domaine commercial pour tomber dans celui des relations entre états, des alliances stratégiques, des rapports de forces internationaux. Il existe une stratégie de la politique d'armement menée par les gouvernements, et indirectement par les « marchands de canons », pour tenir leurs clients dans leur sphère d'influence ou pour éviter l'émergence de nations belliqueuses. Le développement de nouvelles technologies et l'évolution qui s'en ressentira dans les nouveaux systèmes d'armes ne feront que renforcer cette appartenance.

Voilà pourquoi il sera utile de voir à quelle stratégie mondiale la politique d'armement tente d'obéir, puis d'étudier la guerre à laquelle se livrent deux gros producteurs d'armes, les États-Unis et l'Europe, puisque la Russie, tout en demeurant active, reste en dehors de ce conflit d'influence ; elle a, en effet, ses propres clients et elle doit assurer la maintenance des équipements qu'elle a naguère vendus à ses alliés. L'Asie s'intéresse à elle, certes, mais son implantation reste pour le moment assez faible. Pour clore ce débat, on ne saurait passer sous silence la stratégie en la matière que mène la France dans sa politique nationale de défense.

1. LA STRATÉGIE MONDIALE DU COMMERCE DES ARMES

Bien que le clan des producteurs d'armements soit assez restreint, il n'en demeure pas moins que son activité ne s'effectue pas sans aucun contrôle, ni aucune vérification de la part des principales puissances de notre planète. L'histoire a montré de façon flagrante le rôle des surarmements dans les phases initiales des conflits. Au point de vue nucléaire, les nations en état de se doter de l'arme suprême ont été montrées du doigt. On a donc tenté de réglementer le commerce des armes.

A partir du constat des ventes et leurs répercussions, des accords internationaux ont été conclus. Mais il subsiste une divergence, surtout illustrée par les deux grands, quant à la définition exacte des termes de cette politique. Et l'évolution de l'histoire a montré les retombées surprise de cette politique.

1.1. L'état des ventes d'armes

Force est de constater que, depuis 1984, les ventes d'armes ont chuté de 73%. Les retombées des traités sur la non-prolifération des armements et la politique 'post-mur de Berlin' en sont-elles les initiatrices ? Toutefois, les statistiques montrent une stagnation en 1995. On prévoit même un accroissement des exportations dans le domaine aéronautique dans les cinq ans à venir, essentiellement vers les pays asiatiques. Un simple coup d'œil sur les grands contrats signés du 1er novembre 1995 au 31 octobre 1996 suffit pour comprendre la manne financière que représente ce commerce :

Exportateur	Principaux types de matériel	Valeur estimée (en millions de \$)	Principaux importateurs
États-Unis	Avions F-15, F-16, C130) - Chars, obusiers, missiles	4753	Israël - Egypte - Corée du Sud - Arabie Saoudite
Russie	Avions SU 330, SU 27, Mig 29 - Hélicoptères Mi 17 - Chars, VTT, LRM	1989	Inde - Chine - EAU - Chypre - Yougoslavie
Royaume-Uni	Corvettes - Obusiers - Hélicoptères Lynx	219	Brunei - Espagne - Koweït - Canada - RFA
Ukraine	Chars T 80	500	Pakistan
Italie	Corvettes - Missiles sol-air	300	Malaisie - Brésil
Israël	Avions Kfir - Drones	700	Équateur - France - Roumanie - Turquie
Inde	Véhicules de reconnaissance	50	Slovaquie
Pays-Bas	Frégates	350	EAU
Chine	Avions Xian Y7	80	Iran
Taiwan	Moteurs d'avion	100	République tchèque
France	Avions Mirage - Hélicoptères Cougar - Obusiers, missiles, véhicules blindés	1463,7	Brésil - Arabie Saoudite - Thaïlande - Maroc - Royaume-Uni - Espagne - Indonésie

Le principal bénéficiaire de cet état du marché est la Russie. Elle a même réussi à faire passer ses exportations de plus d'un milliard de dollars il y a quatre ans à quatre milliards en 1995. Certaines sources américaines la citeraient même comme premier exportateur mondial d'armements. Mais ces chiffres sont à prendre avec circonspection. Les estimations ont varié de façon suspecte d'une année sur l'autre

(les États-Unis ne tombaient-ils pas de 50% à 25% en part de marché la même année ?) et les Américains émettaient de fortes présomptions quant au respect des nouveaux accords internationaux par les Russes.

1.2. Les tentatives de réglementation

1.2.1. Les accords de Wassenaar

Face au nouvel état du monde de l'après-guerre froide, de nouvelles réglementations, unions, de nouveaux élargissements ont vu le jour. La politique d'armement des différents états du monde n'a pas échappé à cette tendance, étant donné que les menaces avaient complètement changé d'origine et que le précédent accord, le Cocom¹, avait pour mission de contrôler les ventes de technologies vers l'Est.

De nouvelles résolutions sur le contrôle des exportations des armements ont été approuvées le 19 décembre 1995. Succédant au Cocom, elles portent le nom d'accord de Wassenaar. Celui-ci repose donc sur deux grands principes :

- il contrôle l'exportation des matériels de guerre et les produits et technologies à double usage ;
- sans déclarer d'ennemi absolu, il vise toutefois les pays dont « le comportement irresponsable menace la paix et la sécurité internationale ».

Un total de 28 pays (contre 17 pour le Cocom) ont signé les accords de Wassenaar. On trouve à la fois des pays traditionnellement neutres (Finlande, Suède, Autriche, Suisse, ...) et cinq pays de l'ex-bloc de l'Est, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et surtout la Russie. Sa présence dans le clan des pays signataires est un fait nouveau, et donc un élément clé.

Les applications des résolutions de cet accord amènent toutefois à une divergence de point de vue. Les États-Unis, première puissance mondiale, pourraient profiter de cette place de leader pour imposer une liste de pays terroristes. On pense tout de suite à la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak, la Libye et Cuba. Or d'autres pays, dont la France, ont exprimé leurs craintes devant les visées américaines. Ils dénoncent cette manière d'entreprendre ; celle-ci apparaît d'avantage, non comme un moyen de pression sur les états déclarés hostiles, mais plutôt comme une protection de la production pour l'exportation des industries d'armement du numéro un mondial. Le but final des Américains serait de contrecarrer les ventes d'armes des autres membres signataires.

Une autre nation, la Russie, pourrait joindre sa voix aux protestations. Si les États-Unis imposent une liste de pays déclarés 'hostiles', elle est sûr d'y voir figurer quelques-uns de ses clients, comme l'Iran, principal acheteur d'armements russes. Son économie se passerait bien actuellement d'une telle contrainte !

1.2.2. Un exemple national : le C.I.E.E.M.G.

Bien qu'ayant critiqué la position américaine dans les accords de Wassenaar, la France n'en demeure pas moins active dans le suivi des exportations d'armement.

¹ Cocom : Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations

Le Secrétariat Général de la Défense Nationale (S.G.D.N.) dirige un groupe particulier, dont la tâche est de contrôler les demandes des industries qui désirent vendre de l'armement à d'autres pays. C'est donc le Comité Interministériel d'Etude pour les Exportations des Matériels de Guerre (C.I.E.E.M.G.) qui a la tâche de répondre favorablement ou défavorablement aux demandes des industriels lorsqu'il demandent à vendre un système d'arme, ou un produit ayant un rapport avec le domaine militaire.

Son action est menée conjointement par des civils et des militaires. Sans se déclarer infaillible, il émet un avis et éventuellement un veto sur les différents marchés. Ces dernières années, il s'est donc opposé à quelques propositions de ventes vers des pays suspects sur le plan international². Toutefois, son action reste limitée au plan national.

1.3. Les retombées-surprise de la politique d'armement

Si les stratèges avaient pu prédire l'avenir, ils seraient certainement surpris des rebondissements insoupçonnés de la politique des ventes d'armes ! On peut en distinguer deux principales conséquences.

La première est le détournement de technologies provenant des pays vendeurs. Deux exemples illustrent ce principe. Il y a quelques années, l'Etat d'Israël a sorti de ses usines d'aviation le *Kfir*, une copie presque conforme du Mirage III français. La chose a failli se renouveler avec un dérivé du MacDonnell Douglas F-16. Il a fallu toute l'énergie du gouvernement américain pour que le projet soit arrêté. Le deuxième cas est la situation actuelle en Irak. A partir de matériels essentiellement d'origine soviétique, les ingénieurs irakiens ont pu mettre en œuvre des missiles et des munitions classiques et chimiques, et ont même été soupçonnés de développer l'arme nucléaire. Qui pouvait prévoir, il y a quelques années, que ces armements deviendraient une menace potentielle pour cette région, et qui auraient les conséquences que l'on connaît dans la guerre menée par les principales puissances mondiales contre Bagdad. A l'époque du conflit Iran-Irak, cette capitale apparaissait comme un rempart contre l'intégrisme musulman généré par son fougueux voisin. Il était donc un client stratégiquement intéressant !

La deuxième conséquence est l'apparition d'armements alliés dans le camp ennemi. Durant la guerre du Golfe, les Mirage F-1 en vol seraient-ils irakiens ou alliés ? Pour éviter les méprises, la France a préféré envoyer d'autres types d'avions, se privant ainsi d'une composante de sa force aérienne tactique. Plus désastreux, l'emploi d'armements français contre les Britanniques a été constaté pendant la guerre des Malouines. Or les missiles *Exocet* étaient reconnus par leur signature comme non-hostiles par les radars de la marine anglaise. On en connaît les conséquences. Qui aurait prévu, lors de la vente de ces armes aux Argentins, que celles-ci se retourneraient un jour contre les alliés fidèles de leur concepteur ?

Actuellement, il n'y a pas de solutions à ces questions. Si un pays ne vend plus d'armement pour éviter tous les risques possibles et imaginables, il lèse certes son économie d'armement, mais il laisse surtout le champ libre aux concurrents et

² Heureusement, il ne s'agissait que de matériels mineurs !

diminuera à terme sa sphère d'influence, ce qui peut être plus gênant lorsque l'on veut se prétendre grande puissance mondiale !

2. LA RIVALITÉ AMÉRICANO-EUROPÉENNE

Parmi les pays exportateurs d'armes, deux grands pôles occidentaux surgissent. Ce sont les États-Unis et l'Europe. Si, au premier abord, on pense à une simple rivalité commerciale, il n'en demeure pas moins que les politiques d'armement sont fondamentalement différentes. L'Europe est toujours en cours de structuration, les États-Unis ont une courte mais réelle histoire. Quelles sont donc les différences de stratégie entre ces deux institutions ?

2.1. La politique européenne d'armement

On constate tout d'abord qu'il y a plusieurs stratégies de défense en Europe, suivant les pays. Comment pourrait-il y avoir, à partir de là, un discours commun sur le commerce des armes ? Il n'y a pas encore de volonté unilatérale entre les nations du Vieux Continent de construire ensemble une politique conjointe dans ce domaine. En fait, actuellement, chacun défend un peu son territoire. Un responsable de la D.G.A., au cours d'une conférence sur l'armement en France et en Europe, ne caricaturait-il pas la coopération européenne en déclarant que c'était « un mariage avec le contrat de divorce dans la poche » ! En fait, chaque pays s'associe avec d'autres afin de récupérer ce qui lui manque comme technologie, puis quitte le consortium.

D'autre part, les budgets de la défense sont maintenant revus à la baisse. Lorsque les consortiums européens pour la fabrication d'armes se constituent, au nom de la crédibilité, des chiffres conséquents de production sont annoncés (c'est ce que l'on appelle le jeu de l'*off-take poker*). Puis on diminue la demande. Le tout est de savoir qui fera le premier mauvais pas. Mais surtout, face aux réalités de leur manne financière, certains pays revoient leur commande encore plus à la baisse en cours de réalisation du programme. Voilà qui est de nature à fâcher les autres partenaires.

Il existe un troisième point de conflit dans la coopération européenne d'armement. Ce sont les achats de matériels extérieurs. En mars 1995, les Britanniques acquéraient des hélicoptères américains de type *Chinook*. En avril 1995, nouvel échec européen devant la décision hollandaise d'acheter des hélicoptères d'attaque *Apache*. Tous ces matériels avaient la préférence des militaires de ces deux pays. Mais le choix s'explique aussi par le souci de réaliser des économies par les acheteurs. Le principe de « préférence européenne », réclamé par la France, n'est toujours pas à l'ordre du jour !

Toutefois, il serait erroné de considérer qu'il n'y aura jamais de politique européenne d'armement. Les programmes comme Hélios II, le Tigre, le NH-90, etc., sont là pour le prouver. Il semble que le « tout économique » ait cédé la place au « tout politique ». Un « groupe mixte », le « Polarm », composé de représentants du Conseil des ministres, s'est constitué. Sa réflexion porte sur « la définition d'une politique commune vis-à-vis des États-Unis, la définition d'une politique commune

pour les exportations d'armes communautaires et la recherche d'une voie médiane entre la préférence communautaire et l'ouverture totale du marché européen à l'extérieur qui favoriserait les programmes conçus en coopération au détriment des programmes nationaux ou extra-communautaires »³

2.2. La stratégie américaine

A l'inverse de son nouveau voisin outre-Atlantique, le commerce des armes est clairement définie aux États-Unis. C'est un instrument au service de la politique étrangère. Il s'agit de maintenir les clients dans une sphère d'influence. Compte tenu également des progrès technologiques, cela engendre une dépendance industrielle du pays acheteur. D'autre part, la mainmise des Américains sur les armements impose une standardisation et des normes '*made in U.S.A.*' dans l'interopérabilité.

Les Américains se sont également fait remarquer par une voix discordante sur la tendance actuelle à classer les ventes d'armes uniquement dans le secteur économique. La commission d'étude des exportations d'armement des États-Unis, mise en place par le président Clinton ne déclarait-il pas récemment que « le commerce mondial des armes menace la sécurité américaine. Sur un marché mondial de 22 milliards de dollars et avec des technologies de plus en plus sophistiquées, les États-Unis devraient peser de tout leur poids pour freiner le développement des exportations d'armement »⁴.

Le *Department of Defence* est également intervenu personnellement dans la restructuration des industries d'armement. Il a financé celle-ci jusqu'à hauteur de 2 millions de dollars, allant jusqu'à payer les indemnités de licenciement et de préretraite de certains salariés. Rien de tel ne peut être trouvé en comparaison en Europe ! De ce fait, une politique de regroupement des sites industriels s'est amorcé et se poursuit actuellement aux États-Unis. La fusion de grandes entreprises est encouragée (comme Boeing reprenant les activités de défense de Rockwell) et a donné des résultats significatifs. Les Européens n'opposent que plusieurs entreprises de faible importance face à ces géants. Seule l'aviation civile, avec Airbus, a su profiter de cet état de fait et mener une concurrence à la hauteur face à Boeing. Si des fusions s'opèrent au niveau national, rien ne semble se décider du côté européen, sauf parfois au niveau franco-allemand.

La menace est pourtant là. Le fait d'avoir eu son budget de défense divisé par deux entraîne une visée de l'Amérique vers l'Europe. Comme l'affirmait le président de Lockheed-Martin, ce qui a été perdu se trouve de l'autre côté de l'Atlantique. L'industrie européenne doit céder sa place à celle des États-Unis. La stratégie de la première puissance mondiale n'en est pas moins claire.

³ EU group moves ahead on common arms policy, *Jane's Defense Weekly*, juillet 1996.

⁴ in L'année stratégique 1997, IRIS.

3. LA POLITIQUE D'ARMEMENT FRANÇAISE

En France, la politique d'armement fait partie de celle de la Défense Nationale. Ses principes se déduisent des choix stratégiques pris par les gouvernements successifs. Ce qui donne un principe absolu : l'État est souverain quant aux orientations et aux choix pris. Il intervient donc sur deux niveaux différents, au niveau stratégique pur, au niveau suivi des programmes et des exportations. Mais la situation actuelle diffère légèrement, due à la politique économique en place.

3.1. Le niveau stratégique

Pour comprendre la place de la politique d'armement dans la Défense Nationale, les références doivent être prises dans le Livre blanc⁵. Celui-ci cite, dans un de ces chapitres, la politique d'armement et la stratégie industrielle comme un élément essentiel de sa défense nationale car « elle assure l'équipement des forces armées. Elle est donc l'un des instrument de la souveraineté de la nation »⁶

A l'aube de la professionnalisation des armées, la France n'a toujours pas renoncé à sa capacité de dissuasion nucléaire. Même si les missions des forces armées ne sont plus les mêmes (les différents scénarios sont là pour les réorienter), il n'en demeure pas moins que cette composante subsiste. Les moyens mis en œuvre sont moins importants que naguère (réduction du nombre de S.N.L.E. et de leur permanence à la mer) et les essais nucléaires ont été arrêtés. La priorité donnée naguère aux forces stratégiques sera peut-être moins pesante dans ce nouveau contexte. Mais elle continuera d'exister dans le soutien aux arsenaux de Brest, de Cherbourg ou de Toulon, dans la réalisation de nouveaux sous-marins lanceurs d'engin (S.N.L.E.) et de navires d'accompagnement de ces bâtiments.

Cet priorité des années précédentes avait pénalisé la France dans la réalisation d'armements plus conventionnels. Si ce retard n'existait pas dans les composantes majeures de nos forces armées (aviation, blindées, ...), en revanche, notre pays n'était pas capable d'assurer son autonomie dans certains domaines. C'était le cas dans le réseau de défense aérienne par exemple. La Défense a dû acquérir des systèmes étrangers, moins onéreux par l'achat que par la réalisation. Comment ne pas penser, toujours dans le chapitre de la détection, à l'acquisition de systèmes d'alerte avancée (A.W.A.C.S.) Mais il s'agit aussi de ne pas décrocher au point de vue technique et innovation, sans pour autant trop investir économiquement ou passer à chaque fois à la réalisation du programme. Le secteur industriel poursuit donc ses recherches dans ce sens, afin de se maintenir à une place fort honorable dans cette « course aux armements ».

Ainsi la France a pu continuer à garantir les axiomes d'indépendance, de souveraineté, d'autonomie et de libre-arbitre, principes forts de sa stratégie pour rester grande nation, et dont sa politique d'armement en est l'expression.

⁵ Le Livre blanc sur la Défense - édition 1994 - S.I.R.P.A.

⁶ Livre blanc, chapitre 7 : Politique d'armement et stratégie industrielle

3.2. Les choix industriels et technologiques

Suite aux modifications du paysage géopolitique et économique, la France se retrouve devant une « conjugaison de plusieurs facteurs :

- la complexité croissante des technologies,
- le coût en augmentation constante des organismes de conception et des installations d'essai,
- l'allongement de la durée des programmes,
- l'insuffisance du marché national,
- l'apparition de nouveaux concurrents internationaux. »⁷

Il est donc nécessaire de faire des choix technologiques et industriels. La France ne renonce pas à sa propre compétence pour son programme nucléaire. Mais elle appelle à une double coopération pour le reste de sa politique d'armement. D'une part, il faut envisager une aide européenne. Les nombreuses tentatives avortées n'ont découragé ni les gouvernements ni les industriels. Quelques exemples (les hélicoptères Tigre et NH 90, le futur ATF, etc.) sont là pour le prouver. D'autre part, une dualité civilo-militaire des industries doit être prise en compte. La recherche dans le secteur de la Défense doit avoir des retombées dans le domaine de la technologie de pointe de l'industrie.

3.3. Les réalités

La théorie s'exprime par un document officiel, tel ici le Livre blanc. Qu'en est-il réellement de la pratique ? Sans présenter la stratégie de la politique d'armement comme entièrement négative, il n'en demeure pas moins que cette dernière butte sur plusieurs obstacles.

Le premier tient au 'nerf de la guerre'. Les budgets sont régulièrement écrêtés et les grands programmes d'armement prennent du retard, voire disparaissent. Le porte-avions nucléaire, en retard sur son planning, aura-t-il un successeur ? Le char Leclerc a vu son taux de commande fondre comme neige au soleil. Les exemples sont donc nombreux. Mais les constructeurs français travaillent souvent seuls. Ils sont en opposition avec leurs alliés anglo-saxons qui, eux, pratiquent les alliances à tour de bras. Les consortiums européens existent, mais se sont réalisés de façon héroïque, et pratiquement pas pour les grands armements majeurs.

Un fait essentiel est que les principales industries d'armement appartiennent à l'Etat. C'est le principal actionnaire, le principal client, le principal vendeur pour les exportations. Mais s'il revoie ses commandes à la baisse, la répercussion sur les entreprises risque d'être sévère. C'est ainsi que, depuis 1995, on s'attend à de profondes réformes dans ce secteur. L'État est en train de transformer son rôle, passant d'un statut de régulateur à une position de client avec ses fournisseurs. Les industries d'armement seront donc soumises à la loi de la concurrence. C'est presque une révolution en matière de politique d'armement française ! Le principe de la privatisation est de plus en plus à l'ordre du jour ; il n'est pas exclu qu'une large part des industries de défense sera un jour ou l'autre ouvert au capital privé. De même, les principales industries se regroupent afin de créer des grands pôles pour faire

⁷ Livre blanc, chapitre 7, 1ère partie

face à la concurrence mondiale (et européenne également !) et ceci malgré les réticences des dirigeants de certaines entreprises⁸.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, si le but de celle-ci n'était pas de convaincre que la politique d'armements et les ventes d'armes n'appartiennent qu'au domaine stratégique, il faut toutefois être convaincu que ces susnommées tirent leur « substantifique moelle » dans cet art.

Les sirènes de la guerre géo-économique font entendre leurs chants à qui veut bien les écouter. « Un chœur toujours plus nourri d'intellectuels occidentaux, et surtout américains, se mit à soutenir que la forme de nos lendemains serait essentiellement déterminée par la guerre économique, et non pas militaire »⁹. Le Président Clinton, reprochant à George Bush son désintéressement pour la politique intérieure, et élu en partie grâce à cette théorie, a vite déchanté... La guerre a changé dans sa forme, pas dans son but.

Un bouleversement total des relations internationales n'a pas et ne doit pas conduire à un désarmement massif. Les menaces sont autres. Les moyens de « vérification » (notamment dans la recherche du renseignement et le contrôle des armements), sont plus adaptés aujourd'hui que les moyens de « guerre de conquête ». Et une arme conventionnelle perd aujourd'hui de son poids par rapport aux rapports de force économiques : « la productivité ou la haute technologie ne peuvent être des 'armes' que parce que les armes proprement dites sont en train de perdre de leurs effets de puissance »¹⁰. Certes ! Mais acquérir n'importe quoi et laisser libre le marché de l'armement comme celui de l'automobile est encore un doux rêve

Que ce soit au niveau mondial ou national, le commerce des armes n'échappe pas à certaines règles. Oui, les dépenses d'armement ont une répercussion sur l'économie. Mais leur décroissance est loin d'avoir entraîné une faillite de la finance mondiale. Elles ont une justification qui n'est pas de nature économique, mais bien stratégique et politique. Il faut les ajuster le plus exactement possible aux nécessités de la défense et de la sécurité.

Dans les grandes entreprises, il existe parfois un département 'Stratégie des ventes'. Devant la domination américaine en la matière, il est grand temps de créer un département 'Stratégie des ventes d'armes' au sein de l'union européenne. L'indépendance du Vieux Continent n'en sera que plus renforcé. Nos hommes politiques le veulent-ils vraiment ? Le débat est loin d'être clos.

⁸ notamment sur la fusion Dassault-Aérospatiale, où Serge Dassault a exprimé des réticences sur ce mariage forcé.

⁹ Alvin et Heidi Toffler - *Guerre et contre-guerre* - Fayard 1994

¹⁰ J.P. Hébert - *Stratégie française et industrie d'armement*

BIOGRAPHIE

- Jean-Paul Hébert - **Stratégie française & industrie d'armement** (Fondation pour les études de la Défense nationale, 1991)
- Collectif (sous la direction de Pascal Boniface) - **L'année stratégique 1996 et les équilibres militaires** (IRIS-ARLEA, 1996)
- Collectif (sous la direction de Pascal Boniface) - **L'année stratégique 1997** (IRIS-ARLEA, 1997)
- Commission sous la présidence de M. Marceau Long - **Le livre blanc de la Défense** (SIRPA, 1994)
- Alvin et Heidi Toffler - **Guerre et contre-guerre** (Fayard, 1994)